



VILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

ID : 070-217001205-20230130-20230108-DE



Séance du 30 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 27
Date de la convocation : 23 janvier 2023
Date d'affichage : 06 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – V. TRARI-MEDJAOU – S. LAMBERT – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : B. PY a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – T. SCHLUMBERGER a donné pouvoir à T. SEGUIN – Q. COUVREUR a donné pouvoir à P. PARISOT – O. HOUILLOU a donné pouvoir à M. JACOBBERGER – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/01/08

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Conformément aux dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article R.7 du Code Electoral, les membres des commissions de contrôle des listes électorales sont nommés par arrêté du préfet pour une durée de 3 ans.

Les commissions de contrôle ayant été installées lors du renouvellement général des conseils municipaux de 2020, il convient donc de nommer de nouveaux membres pour l'année 2023.

Dans les Communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, répartis comme suit :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- deux autres conseillers municipaux appartenant à la seconde liste.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de constituer la liste de contrôle des listes électorales comme suit :

Liste	
1.	LAMBERT Stéphane
2.	GRANDJEAN Brigitte
3.	RANOUX David
Liste	
1.	IPPONICH Alain
2.	HEQUET Marta

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

